



Séance du 6 mai 2015 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Demande de crédit pour modulaires scolaires pendant la réfection de la grande salle
4. Informations de la Municipalité
5. Propositions individuelles
6. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 74 personnes
Présents : 42 personnes

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV 10-2014, la lecture n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit pour modulaires scolaires pendant la réfection de la grande salle

Un nouveau préavis avec des modifications de chiffres est distribué et expliqué par M. Pierrick Viguet. Le montant total de la demande de crédit se monte à Frs **650'000.-**, soit Frs 450'000.- pour les modulaires et Frs 200'000.- pour les travaux d'ingénieurs et de mise à l'enquête. Une erreur de virgule s'est glissée dans les conclusions concernant le total des frais d'amortissement et les intérêts qui se montent à Frs **44'000.-** annuels et non pas à Frs 4'400.-.

Modulaires : M. Viguet présente en image le plan d'implantation des modulaires qui se situeront sur le parking du Chêne. Les modulaires comprendront 3 classes d'école, une cuisine, un réfectoire, un hall d'entrée, des WC, une salle des maîtres, une infirmerie, plus un préau couvert. L'idée est de regrouper toutes les classes, y compris celle de la maison de ville, afin d'éviter tout risque lié à la circulation.

Grande salle : S'ensuit la présentation des plans de la future grande salle. M. Viguet informe que les plans sont définitifs et les soumissions sont en train de rentrer.

Au rez-de-chaussée se trouveront les quatre salles de classes, les sanitaires, deux vestiaires, et une fosse permettant le stockage des plaquettes de bois pour le chauffage. A noter également un préau couvert. Afin d'éviter la circulation, une proposition serait la prise en charge des enfants par le bus scolaire vers le chemin du Chêne.

A l'étage supérieur, se trouveront la salle polyvalente, la cuisine, les sanitaires, les vestiaires, une salle des maîtres et un local de rangement. Un ascenseur y est également prévu. L'UAPE sera divisée en 3 secteurs pouvant compter 12 enfants chacun. Dans cette unité, un jardin extérieur clôturé est aussi prévu, afin que les enfants soient dans un espace sécurisé.

Des velux pour la ventilation et l'aération sont prévus. La charpente devra être renforcée afin de l'isoler. Profitant de ces travaux, elle sera fermée, créant ainsi des combles. La machinerie pour la ventilation et le chauffage pourra dès lors y être installée.

M. Jean-Daniel Cochard demande si le budget est toujours maintenu compte tenu de ces différents points ajoutés, notamment un ascenseur et une place de jeux extérieure.

M. Viguet répond par l'affirmative.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Marianne Chenaux.

M. Viguet précise qu'un établissement financier a donné son accord pour le montant total de la demande de crédit.

Mme Christiane Bally demande des clarifications sur l'objet de la votation.

M. Viguet répond que si l'assemblée vote positivement pour la demande de crédit ce soir, la mise à l'enquête pour les modulaires sera déposée ces prochains jours et leur pose pourra s'effectuer pour la rentrée du mois d'août 2015. Au vu de la forte demande d'autres établissements, le but est de pré-réserver ces modulaires pour la rentrée.

La demande de crédit pour la rénovation de la grande salle sera à l'ordre du jour du conseil du 26 août. En cas d'acceptation, les travaux pourront commencer mi-septembre et il sera nécessaire de pouvoir disposer de ces modulaires afin d'y loger les enfants. Il s'agit là d'un vote de précaution.

M. Marc Tille demande si la municipalité a prévu un accompagnement ou une aide aux enseignants concernant le déménagement des classes. M. Viguet répond qu'effectivement, une aide leur sera apportée.

Le préavis n° 01/2015 concernant la demande de crédit est accepté avec 5 abstentions.

M. Arnold Ottonin demande à la municipalité de nous informer où se tiendront les séances du conseil général, dès que les travaux auront commencé, notamment pour la séance du 26 août.

4. Informations de la Municipalité

M. Urs Lauper :

M. Lauper remercie les membres pour ce vote positif. Il ajoute que 106 enfants de Bretigny sont scolarisés. Ethiquement, il est donc normal que la commune fournisse un nombre de places nécessaires aux élèves.

Il ajoute que la semaine passée une convention avec le canton concernant la LAT a été signée. Bretigny n'aura pas besoin de dézoner.

M. Pierrick Viguet :

Selon l'actuel plan directeur cantonal, toutes les communes doivent faire un bilan des réserves de zones à bâtir. Selon le même plan, le potentiel des zones à bâtir ne devrait pas permettre de dépasser le 15% du nombre d'habitants recensés en 2008.

Bretigny a deux catégories de terrains, à savoir des parcelles vierges ou des parcelles qui ne sont pas complètement utilisées sur lesquelles il reste un périmètre à bâtir. Les bâtiments que l'on pourrait encore densifier n'ont pas été pris en compte. Le canton a mis en place des mesures, dont l'une qui stipule que toutes les communes qui dépassent ce potentiel de 15% doivent dézoner. Cependant, toujours selon le canton, les communes qui se trouvent à 30% et en dessous n'auraient pas besoin de dézoner. Ce qui est le cas pour notre commune.

Concernant le Moulin, le tribunal administratif a rendu son verdict, mais un recours a été formé par l'une des deux parties et le dossier est renvoyé au tribunal fédéral.

M. Laurent Chappuis :

A ce jour, plus de 1'025 élèves sont scolarisés et 1'040 à 1'050 sont prévus pour la rentrée. 55 classes sont nécessaires pour leur accueil. 5 classes supplémentaires vont ouvrir dès la rentrée 2015 à Es Cheseaux. Un nouveau bus d'environ 30 places va transporter les élèves. L'UAPE de Cugy est complète, dès lors notre commune déménagera sur Froideville. Un bus spécial sera organisé pour ces déplacements.

Une structure de cantine scolaire sera mise en place début octobre dans les modulaires, comprenant entre 12 et 20 places.

Pour la rentrée 2016, grâce aux travaux de la grande salle, Bretigny aura son UAPE de 36 places.

M. Jean-Luc Agassis :

Le TCS a posé un radar en plein hiver durant 1 semaine. Les conclusions du rapport sont excellentes. Aucun chauffard n'a été recensé.

Le marquage au sol a été refait vers la maison de commune et les Moloks.

Le chemin Saboton sera refait à quelques endroits. Sur la route de Béthusy se trouvent également quelques endroits scabreux. Cette route serait à refaire dans son entier, soit depuis le pont du Talent jusqu'à l'entrée du village. De ce fait, d'importants coûts seraient engendrés, malgré la participation du canton. Au vu des dépenses pour la grande salle, ces travaux ne sont pas prévus pour l'instant.

6. Propositions individuelles

M. Bruno Vallette demande un délai un peu plus précis par rapport à la fin des travaux de la grande salle, sachant que les différentes sociétés locales y organisent des événements annuels. M. Viguet répond que dès que le crédit et la mise à l'enquête seront acceptés, des dates précises pourront être données.

M. Valette demande si des panneaux solaires seront posés sur le toit de la grande salle. M. Viguet répond par l'affirmative.

M. Arnold Ottonin, précise que la demande de crédit pour la rénovation de la grande salle sera à l'ordre du jour de la séance du 26 août. Au vu du sujet important, les membres sont invités à préparer leurs questions, et peuvent même dès que possible les transmettre par écrit à la municipalité avant la séance, au plus tard vendredi 21 août.

M. Ottonin informe les membres que le prochain conseil se tiendra le 10 juin à 20h15. Le renouvellement du bureau du conseil sera à l'ordre du jour. Toutes les personnes se représentent dans leurs fonctions actuelles.

Un autre sujet important sont les prochaines élections municipales qui auront lieu le 28 février 2016, avis aux personnes intéressées.

Il relève encore que la présence de chaque membre lors des conseils est importante dans la prise de décision des différents sujets. Le vote par correspondance n'est pas valable au conseil général.

7. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 21h15.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Racine